DL 2026-113
14 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20261014-DL2026113-DE

JANZE
DES COULEURS PLEIN LA VIE!
MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

CANTON DE JANZÉ

VILLE DE JANZÉ

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jonathan HOUILLOT, Maire.

Présents : Mmes et MM HOUILLOT, MOREAU, GUAIS, CLOUET, POTIN, CHAUVIÈRE, PINEAU, PICOT, ESNAULT, FILEAUX, SAUDRAIS, COUDRAIS, CLERMONT, VEYER, LUNEL, AVRILLAUD, SERRAND, GILOT, RUELLAN, CLAVEAU, GENDROT, BOUGEARD, CASTELLIER, JOLIVEL, BLOUIN, de LASSAT, MAILLARD, CHAPY
Absents :
Absents représentés : Mme LUCAS à Mme MAILLARD

Secrétaire de séance : M. POTIN

| | | |
|---|---|---|
| Conseillers en exercice : 29 | Conseillers présents : 28 | Votants : 29 |
| Pour: 29 | Contre : 0 | Abstention : 0 |

| |
|---|
| Unanimité |

## Création d'un emploi non-permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée (contrat de projet) et autorisation de recrutement d'un contractuel sur le fondement des articles L.332-24 à L.332-26du Code Général de la Fonction Publique

Madame Thérèse MOREAU, 1ère adjointe au Maire, explique que, le recrutement est effectué dans le cadre du projet de structuration et d'optimisation du suivi et de la recherche de financements externes, porté par le service Finances, qui nécessite une expertise technique spécifique pour la durée de la phase de déploiement opérationnel.

Cet emploi de « Chargé de mission suivi et recherche de subventions » sera pourvu par un agent contractuel conformément aux articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique qui autorisent le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération identifiée.

Le contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans (durée comprise entre 1 an minimum et 6 ans maximum conformément à la réglementation).

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

*Contrairement aux emplois permanents, cet emploi non permanent n'a pas vocation à figurer durablement au tableau des emplois. Il sera supprimé à l'issue du projet ou à l'échéance du contrat.*

Au regard de ces éléments, il est donc proposé au Conseil Municipal de créer un emploi non permanent de rédacteur territorial, dédié à la mission de recherche et de montage de dossiers de subventions.

**DL 2026-113**
**14 octobre 2026**

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20261014-DL2026113-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- *CRÉÉ un emploi non-permanent (contrat de projet) comme suit :*

| Intitulé du poste créé | Motif | Temps de travail | Grade ouvert | Date d'effet |
|---|---|---|---|---|
| Chargé de mission suivi et recherche de subventions | Contrat de projet (Art. L.332-24 CGFP) | 35h | Rédacteur territorial | 01 novembre 2026 |

- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire au recrutement et à la gestion de cet agent contractuel.*
- *INSCRIT au budget les crédits correspondants.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Frédéric POTIN

Le Maire
Jonathan HOUILLOT

MAIRIE DE JANZÉ
R.F.
35150